

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2025

Présents : C. BONNAT, A. CAILLOT, V. FRICONNET, R. DANIEL, E. ROULAUD, E. GOURLAOUEN Y. CHERBEIX, P. MEYNARD, M.L. JACQUEMENT, M. AUBRUN, A. DANIEL, G. JACQUEMENT

Absente excusée : L. LAVAUD (procuration à A. CAILLOT)

Absent : R. GUINEBERT

Secrétaire de séance : E. ROULAUD

Ouverture de la séance à 20 h 10

En l'absence de Madame DESROCHES, Conseillère aux Décideurs Locaux, le Maire demande à Mme FRICONNET, 2^{ème} Adjointe, de présenter l'ensemble des documents budgétaires. Mme FRICONNET accepte de le faire.

1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 28/02/2025

Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2) ADOPTION DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET DE GESTION 2024

*** Compte administratif de l'Assainissement :**

Résultat de fonctionnement déficitaire : 31 202,52 € - résultat cumulé déficitaire : 16 183,21 €

Résultat d'investissement excédentaire : 291 448,23 € - résultat cumulé : 152 735,71 €

Adopté à l'unanimité

*** Compte administratif communal :**

Résultat de fonctionnement excédentaire : 254 501,95 €, résultat cumulé : 577 064,63 €

Résultat d'investissement déficitaire : 479 388,07 €, résultat cumulé déficitaire : 19 596,01 €

Adopté à l'unanimité

3) AFFECTATION DES RESULTATS 2024

Budget de l'Assainissement : le résultat cumulé déficitaire en section de fonctionnement, soit 16 183,21 €, sera reporté à la ligne 002 du Budget 2025.

Budget communal : le résultat cumulé en section de fonctionnement, soit 577 064,63 €, va permettre de financer le besoin d'investissement à hauteur de 326 709,01 €, la différence (250 355,62 €) sera reportée à la ligne 002 du budget 2025.

4) VOTE DES TAUX DES 3 TAXES : TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES ET NON BATIES ET TAXE D'HABITATION SUR LES RESIDENCES SECONDAIRES ET LES LOGEMENTS VACANTS

Le Maire présente au Conseil Municipal l'état de notification des taux d'imposition des 3 taxes directes locales, ainsi que le **produit fiscal attendu pour 2025, qui s'élève à 407 734 €**, suite à la revalorisation des valeurs locatives. Le Maire propose à l'Assemblée de maintenir les taux d'imposition appliqués en 2024.

Ceux-ci sont donc les suivants :

- 32,33 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties, dont 18,96 % du taux départemental
- 65,58 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties,
- 12,65 % pour la taxe d'habitation.

Accord du Conseil à l'unanimité pour voter ces taux.

5) VOTE DES BUDGETS

*** BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT**

Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à la somme de 58 524 € et en dépenses et recettes d'investissement à la somme de 210 676 € correspondant à la mise aux normes de l'assainissement en domaine privé pour les habitants raccordés au réseau d'assainissement le long de la Rue des Feuillardiens, mais aussi des autres Rues dans le Bourg, en partant de la Mairie. Les enquêtes de branchement ont été réalisées début Février par le Bureau d'Etudes LARBRE et il s'avère qu'une quinzaine d'habitations sont concernées par cette mise aux normes. Ces travaux devraient être réalisés au cours du second semestre 2025.

Budget adopté à l'unanimité.

***BUDGET COMMUNAL**

Celui-ci s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à la somme de 1 069 602 € et en dépenses et recettes d'investissement à la somme de 920 277 €.

Le Maire informe le Conseil que les subventions proposées dans le Budget sont identiques à celles de 2024, en rappelant que la Salle Polyvalente est mise à disposition gratuitement aux Associations et que la Commune prend en charge les différentes augmentations du coût de l'énergie pour assurer le chauffage ou la climatisation.

Le Maire présente au Conseil le détail des programmes d'investissement pour 2025, dont les travaux de rénovation de la Maison JOUBERT (étude actuellement en cours), l'aménagement du local associatif communal pour la partie non mise à disposition de l'ACCA, l'acquisition de la grange de Mme LAVAUD avec d'importants travaux de réhabilitation à réaliser, l'acquisition d'un véhicule utilitaire en remplacement du trafic, ainsi que le remplacement des lanternes des villages (opération estimée à 70 500 € TTC subventionnée par le SEHV et le Conseil Départemental).

Budget adopté à l'unanimité.

6) DOSSIER CONCERNANT LE CHEMIN DE DOURNADILLE

Alain CAILLOT, en charge de ce dossier, informe le Conseil que le Tribunal Judiciaire de POITIERS a rendu son jugement le 07/04/2025 dans cette affaire, qui oppose la Commune aux Consorts DESBORDES. Il s'avère que la Commune est condamnée à payer aux Consorts DESBORDES la somme de 2 500 €, ainsi qu'à payer les frais divers, qui s'élèvent à la somme de 980,84 € (dépenses inscrites au Budget).

Compte-tenu du fait que la Commune n'a aucun doute sur les preuves que ce chemin est bien public et lui appartient et que certains documents prouvant cette propriété n'ont pas été pris en considération lors du rendu de ce jugement, il est proposé au Conseil de faire appel de celui-ci. Cette décision est soumise au vote :

-Contre : 4 voix Abstentions : 2 voix Pour : 7 voix

La Commune va donc se pourvoir en appel dans les meilleurs délais, afin de respecter le délai de 1 mois, qui court à compter de la notification dudit jugement, soit le 11/04/2025 et régler les sommes mentionnées ci-dessus. Un rendez-vous sera pris avec l'avocat rapidement.

7) NOUVELLE REQUETE DEPOSEE PAR M. ANDRIEUX DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE LIMOGES

Le Maire informe le Conseil que l'arrêté de permis de construire délivré au GAEC PATRY le 27/08/2024 pour la construction d'un bâtiment agricole avec toiture photovoltaïque pour le stockage de matériels et de fourrage à « Viallebesoin » est contesté par M. ANDRIEUX, qui a donc déposé un recours contre ce permis auprès du Tribunal Administratif le 18/03/2025 (requête reçue en Mairie le 24/03).

Un rendez-vous sera donc pris avec l'avocat pour défendre ce dossier et répondre au Tribunal dans les meilleurs délais.

Signature du tableau de présence à la séance du Conseil le 28/02/2025

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.

Le secrétaire de séance,


E.ROULAUD

Le Maire,


C.BONNAT